

Objet : Contrat ArcelorMittal
Régime des Retraités

Beauvais, le 5 décembre 2022

Cher(e) adhérent(e),

Conformément à l'accord du 29/11/1999, la commission mutuelle du Comité d'Etablissement et la CCMO se sont rencontrées le 21 octobre 2022.

Les membres de la commission et la CCMO ont analysé les résultats de votre contrat arrêtés au 30 juin 2022 vus au 31/08/2022 (rapport prestations / cotisations), il en ressort :

- Les résultats de votre garantie sont déséquilibrés :
La forte augmentation des coûts en matière de Frais de Santé sur l'exercice 2022 a engendré une dégradation considérable de votre résultat technique qui s'établit à 114,4%.

Au regard de ce résultat, il a été décidé d'appliquer une augmentation tarifaire de 9% (hors tranche d'âge) ainsi qu'une révision de la prise en charge des verres complexes et très complexes sur la garantie DOM0038 au 1^{er} janvier 2023 :

- Verres complexes : 140 € / verre
- Verres très complexes : 140 € / verre

Être bien informé pour mieux gérer ses dépenses de santé, quelques conseils pratiques :

 **Dispositif 100% Santé**

Les pouvoirs publics ont fourni aux professionnels de Santé un cahier des charges permettant d'obtenir des équipements de qualité.

Vous n'avez donc aucune crainte à privilégier les équipements 100% Santé aux équipements en tarification libre. Cela vous permettra de diminuer, voire d'annuler, votre reste à charge et aura également un impact positif sur vos comptes de résultats.

N'hésitez pas à demander à votre opticien, à votre dentiste et à votre audioprothésiste, un devis conforme à ce dispositif afin de vous permettre de faire votre choix.



D'une manière générale, chez votre opticien, votre dentiste et dans le cadre d'un devis en vue d'une intervention chirurgicale :

Ne communiquez pas votre barème de prestations au professionnel de santé avant d'engager des frais. L'objectif du professionnel de Santé et d'un Opticien est de bien comprendre vos besoins et de vous bien vous soigner. Celui-ci doit pouvoir vous remettre un devis sans connaître à l'avance votre remboursement. Vous connaîtrez ainsi votre reste à charge grâce à l'estimation qui vous aura été faite par le Professionnel de Santé.



La téléconsultation Medaviz :

Ce service gratuit vous permet d'appeler des médecins en direct, 24h/24 et 7j/7.

Les médecins Medaviz sont à votre disposition pour répondre à n'importe quelle interrogation médicale. Ce service est inclus dans votre cotisation annuelle et ne génère donc aucun surcoût. Pour créer votre compte et accéder au service, munissez-vous de votre numéro d'adhérent et contactez le **09 74 59 45 40** ou rendez-vous dans votre **espace adhérent** sur www.ccmo.fr.



Important : Medaviz ne se substitue pas à votre médecin traitant, ni aux urgences. En cas d'urgence, il convient d'appeler le 15 ou le 112.

Les informations relatives à votre contrat Retraité sont disponibles sur votre site internet du CSE <http://cse-arcelormittal-montataire.fr/retraites>

Nous vous prions d'agréer, cher(e) adhérent(e), l'expression de nos sentiments distingués.

Continuons à surveiller nos dépenses par la prévention,

Le comportement responsable que vous avez eu a permis et permettra demain une meilleure maîtrise des dépenses de santé qui se retrouvera dans les futures cotisations.

La Commission Mutuelle du Comité d'Etablissement

ArcelorMittal Site de Montataire

CCMO MUTUELLE

Christian DE BOUTRAY
Secrétaire Comité d'Entreprise

Sébastien MARIN
Conseiller CCMO